

LE SÉNAT

Le mardi 8 février 1994

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil. [Traduction]

Prière.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

L'HONORABLE JOHN LYNCH-STAUTON

ÉLECTION AU SCRUTIN SECRET DU CHEF DE L'OPPOSITION AU SÉNAT

L'honorable Gérald-A. Beaudoin: Honorables sénateurs, les précédents créent les conventions constitutionnelles et font évoluer le droit parlementaire.

Je désire attirer l'attention des sénateurs sur un événement qui a marqué un précédent. Il s'agit de l'élection au scrutin secret du sénateur John Lynch-Staunton comme chef des conservateurs au Sénat, le 15 décembre dernier, par les membres du caucus conservateur. Il convient de consigner ce précédent dans les archives du Sénat, car cette élection du chef de l'opposition au Sénat est une première.

Un comité de quatre sénateurs, présidé par le sénateur Pat Carney, avait suggéré un vote secret. Un jeu de circonstances devait rendre possible cet événement. Depuis la Confédération, avec l'alternance au pouvoir des libéraux et des conservateurs, il était facile de savoir qui formait l'opposition officielle dans les deux Chambres.

À la suite des élections du 25 octobre 1993, toutefois, pour la première fois, l'opposition officielle à la Chambre des communes revenait à un parti sécessionniste, en vertu de la convention basée sur le nombre de sièges.

Au Sénat, il n'y a pas de contrepartie du Bloc québécois. On a alors appliqué le seul principe possible: l'opposition officielle est formée par le parti ayant le plus grand nombre de sièges dans l'opposition. Cette opposition officielle choisissait, par la suite, d'élire son chef. Il valait la peine de consigner cet événement au dossier.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, j'aimerais dire à mon cher collègue, le sénateur Beaudoin, que les constitutionnalistes sont à peine moins nuisibles que nous autres, historiens.

J'ai toujours cru que le meilleur constitutionnaliste que je n'aie jamais lu était sir Ivor Jennings. Ce dernier avait dit au Pakistan — qui l'avait embauché en lui payant 50 000 livres d'avance — après trois ans d'études, dans une toute petite lettre, qu'une Constitution ne valait rien et que s'il leur en écrivait une, les leaders politiques du Pakistan la déchireraient.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, je rappelle au Sénat que 1994 marque l'anniversaire de nombreux événements survenus lors de la Seconde Guerre mondiale, en particulier le débarquement du 6 juin 1944. Diverses cérémonies seront organisées au Canada dans le cadre du programme du Souvenir instauré par le ministre des Anciens combattants le 9 novembre 1993. Ce programme fournit aux Canadiens l'occasion de rendre hommage à tous ceux qui ont pris part, il y a 50 ans, à la plus grande série de victoires militaires remportées par le Canada.

Notre contribution à la défaite de l'Allemagne nazie d'Hitler sera célébrée au cours de plusieurs cérémonies organisées à la mémoire de la Première armée canadienne, de l'Aviation royale du Canada et de la Marine marchande du Canada, les trois principaux corps ayant pris part à la grande alliance contre la tyrannie d'Hitler.

Les cérémonies seront centrées sur le débarquement canadien sur la plage de Juno, auquel j'ai eu, avec de nombreux autres camarades, l'honneur de prendre part, alors que je faisais partie du North Shore Brunswick Regiment.

Je n'oublierai jamais le jour où les Canadiens ont forcé avec leurs alliés britanniques et américains le mur formé par les Allemands à l'Ouest. Nous nous étions longuement préparés à ce jour en Grande-Bretagne et au cours des batailles de Dieppe, de Sicile et d'Italie, et voilà que nous étions finalement sur les plages de Normandie, une force de plus de 250 000 soldats.

Cet été, quelque 500 000 anciens combattants canadiens vont commémorer ces exploits. Beaucoup vont se rendre en pèlerinage sur les lieux où, il y a cinquante ans, sont morts leurs camarades afin de leur rendre hommage et de revivre ces journées mémorables. Nous rendrons, en compagnie de nos alliés, de leurs chefs et de notre premier ministre, hommage à cet exploit des Canadiens, une victoire disproportionnée si l'on compare la taille de notre armée à celle des armées de nos alliés.

Comme notre vaillant corps d'armée canadien au cours de la Première Guerre mondiale, les exploits accomplis par la première armée canadienne dans sa marche vers la victoire ont été reconnus à tout jamais. Cinquante ans plus tard, on se souvient des Canadiens pour leur bravoure, leur courage et leur contribution à la paix. Ceux que nous avons libérés des Nazis se souviennent encore de nous.

L'insigne d'épaule «Canada», les insignes divisionnels et nos insignes de casquette montrent où et comment nous avons contribué à la victoire des Alliés. Tous les Canadiens de notre génération et des générations futures se souviendront de la bataille de Normandie, non pas en tant que bataille menée pour la défense de leur pays, mais en tant que partie de leur patrimoine. Ils rendront hommage à tous ceux qui, il y a cinquante ans, en juin, ont combattu pour leur pays. Cet été, dans le cadre d'un grand nombre de cérémonies au Canada et à l'étranger, laissons les Canadiens honorer leurs morts et leurs anciens combattants afin que tous les Canadiens puissent rendre hommage aux courageux soldats d'hier.